

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 29 avril 2016

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois de mai 2016

Le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En avril, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une augmentation des cours du pétrole brut (+5%) ;
- une forte hausse du cours du supercarburant (+21%) alors que ceux du gazole et du butane restent stables ;
- la baisse du dollar par rapport à l'euro (-2,8%).

Par conséquent, à compter du 1^{er} mai 2016 à zéro heure :

1°/ Pour les carburants routiers, les prix maxima sont fixés comme suit :

Super sans plomb : 1,33 €/l soit + 8 cts/l par rapport à avril 2016 (1,25 €/l)

Gazole route : 0,94 €/l soit - 3 cts/l par rapport à avril 2016 (0,97 €/l)

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 19,49 € au lieu de 19,92 € en avril, soit une baisse de - 0,43 €

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen constaté en avril est de 1,30 €/l pour le super sans plomb et de 1,06 €/l pour le gazole.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire à ce sujet. L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé de ces évolutions.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/